

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 28 AOUT 2023 à 18 h 00, Salle Romain Rolland

Monsieur le Maire ouvre la séance.

N. BOURDOUNE : Ce Conseil n'était pas prévu. L'actualité, notamment le développement économique local, nous a amenés à le provoquer, une délibération devant être prise avant la fin du mois d'août.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Sont présents : Nicolas BOURDOUNE, Isabelle CIUDAD-KADI, Gilles TEXIER, Valérie TAUPENOT-MUGNIER, Alain MAGNIEN, Roland GATEAU, Nicole FAULE, Alain DEDIANNE, Dominique GIRAULT, Zaraa DIMPRE, David DAPOIGNY, Nicole LOISEAU MONFOURNY, Muriel CHRETIEN-BRION, Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI, Caroline LAMY, Odile MAILLARD, Julien GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Louissette DUQUE, Sophie MEFTAH et Marcel SANDRAS ont donné respectivement procuration à Gilles TEXIER, Nicole FAULE et Julien GUIBERT.

Sont excusés : Rémi CHOLET, Véronique LEPINASSE, Ruddy PARDANAUD, Loïc BOICHE, Mickaël DEDIANNE, Michel CARVOYEUR et Dominique MECHIN.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN BRION.

Lecture du Procès-verbal du Conseil Municipal du mercredi 5 juillet par Madame M. CHRETIEN BRION.

Aucune observation apportée au PV du 5 juillet 2023.

➤ Vote du PV du 5 juillet : Unanimité.

– **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

– Vente de parcelles au profit de la SAFER

N. BOURDOUNE : Ces parcelles sont situées à plusieurs endroits :

- Sur la zone d'activité du Perthuis d'enfer,
- De l'autre côté de la voie express, propriétés de la commune de Clamecy sur la commune de Surgy, exploitées actuellement par des agriculteurs,
- Au Poil Rôti, qui est une parcelle de forêt.

Il s'agit de permettre le développement d'un quai assez important (projet de 9 hectares) au profit de l'entreprise Transports Rousseau. C'est un projet de longue haleine, environ 10 ans. À l'époque, le

projet n'avait pas pu aboutir et un calendrier tendu d'investissements pour l'entreprise Rousseau, le choix a été porté d'aller investir ailleurs en manifestant l'envie de s'implanter plus tard sur le Perthuis d'enfer. Le but n'est pas de supprimer les activités à Corvol, mais de ramener l'activité palettes à Clamecy, Corvol servant pour une activité de vrac. On est sur une activité de développement d'entreprise.

Certaines parcelles étant propriété de Nièvre Aménagement, d'autres appartenant à la ville de Clamecy ou aux agriculteurs concernés, des négociations pendant près de deux ans ont eu lieu avec Nièvre Aménagement, l'État (représentée par la sous-préfète), l'entreprise, la Communauté de communes, la Ville de Clamecy et les agriculteurs concernés. Au fil des discussions, il a été souhaité de solliciter la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) pour accompagner. Qui mieux que la SAFER connaît les développements d'exploitation, et est à même de dissiper les malentendus et de lever certains points de blocages ? L'ensemble des points de blocages ont été levés, toutes les parties se sont entendues. L'entreprise Rousseau va pouvoir s'implanter dans la zone Perthuis d'enfer, gérée par la Communauté de communes.

Il s'agit de vendre ses parcelles à la SAFER qui va se charger de les rétrocéder à qui de droit pour favoriser l'implantation. Les parcelles situées dans la zone d'activité seront rétrocédées à l'entreprise Rousseau. Les parties qui nous concernent seront rétrocédées aux agriculteurs en compensation de perte de surface agricole utile. Les références des parcelles sont les suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NR	NRD
LE FOURNEAU	BA	0007				88 a 13 ca		
LE FOURNEAU	BA	0006				43 a 60 ca		
LE FOURNEAU	BA	0009			0505	2 ha 05 a 68 ca	T	
PERTHUIS D ENFER	BA	0010			0370	84 a 87 ca	T	
PERTHUIS D ENFER	BA	0011			0373	50 a 02 ca	T	
PERTHUIS D ENFER	BA	0012			0372	19 a 54 ca	T	
PERTHUIS D ENFER	BA	0013			0375	28 a 91 ca	T	
PERTHUIS D ENFER	BA	0014			0376	14 a 29 ca	T	
PERTHUIS D ENFER	BA	0015			0380	5 a 73 ca	T	
PERTHUIS D ENFER	BA	0016			0379	13 a 44 ca	T	

Les parcelles du Fourneau et du Perthuis d'enfer sont dans la zone d'activité.

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NR	NRD
LE BOIS DES FOURNEAUX	E	0072				9 ha 05 a 74 ca		

Commune : **SURGY**

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NR	NRD
SOUS LES VIGNES	ZL	0033				5 ha 47 a 73 ca		

Ces deux parcelles (Le Bois du Fourneau et Sous les vignes) sont destinées à être rétrocédées aux agriculteurs.

Cela va permettre à l'entreprise Rousseau de s'implanter à proximité immédiate de Jacquet Helder, Rousseau étant son principal transporteur. Les deux entreprises feront des économies d'échelles, au vu des nombreux allers-retours entre Clamecy et Corvol. Je remercie les agriculteurs qui jouent le jeu du développement économique de notre territoire. Cela fait toujours plaisir quand l'ensemble des parties se mettent d'accord pour un projet de longue haleine et sans contrainte pour qui que ce soit. Il est opportun et important de délibérer pour commencer les travaux pour l'entreprise Rousseau.

Le prix de vente de l'ensemble de ces parcelles serait de 185 747 € pour une estimation des domaines de 179 000 € avec +/- 10 %. Nous le vendons plus cher et c'est une bonne nouvelle pour nous. Les négociations avec la SAFER montrent aussi une bonne vision de la valeur de nos terrains, la vente étant supérieure de 6 000 € par rapport à l'estimation.

La parcelle E 72 étant affectée à la forêt communale, il y a lieu de solliciter les services de l'État pour sa distraction du régime forestier. Un échange avec la Préfecture a déjà eu lieu et une rencontre avec l'ONF (Office National des Forêts) est planifiée. Cela ne posera pas de problème, il s'agit juste d'une démarche administrative à réaliser ensemble. Un arrêté préfectoral sur proposition de l'ONF sera pris.

J. GUIBERT : Forcément, on ne peut qu'être pour. C'est un long serpent de mer et nous sommes contents que le dossier aboutisse. C'est bon pour l'emploi local, le développement économique, celui de la zone. Cela permet une massification des flux au niveau de la zone, ce n'est que du positif. Par rapport au dossier, vous avez dit 9 ha, je n'en compte que 5 au niveau des ventes. J'ai une crainte pour le parcellaire, qui est minoré par rapport à l'initial. Il y a deux zones. Le projet était plus vaste. Je vois qu'il colle parfaitement aux parcelles appartenant à la commune et à Nièvre Aménagement. Le projet a-t-il été minoré par rapport à une contrainte parcellaire ?

N. BOURDOUNE : Je peux vous répondre partiellement. Nous ne délibérons que sur les parcelles propriétés de Clamecy. D'autres appartiennent aux agriculteurs et sont intégrées au projet. Ils vont les vendre à Nièvre Aménagement et d'autres appartiennent à la Communauté de communes et seront aussi vendues à Nièvre Aménagement. Nous ne nous prononçons sur nos parcelles. Le projet est bien dimensionné sur 9 ha.

J. GUIBERT : C'était la partie que je n'avais pas pour la compréhension. Vous pouvez peut-être répondre sur le nombre d'ETP (Équivalents Temps Plein) créés sur cette entreprise pour la partie palette.

N. BOURDOUNE : Je souhaiterais laisser la primeur sur l'ensemble des aménagements imaginés. La flotte est de 300 tracteurs et une grosse partie de l'activité est une activité palette. Il aura besoin d'agents de quai, de mécaniciens, d'agents pour préparer les palettes, d'amener les camions au centre de mines situé à Auxerre. Ce sujet nous préoccupe car les entreprises locales, les collectivités possédant des camions ou des bus sont toutes contraintes d'aller à Auxerre pour les mines, qui sont des contraintes de temps, de salaires, de coûts. Nous pensons avoir, suite à cette installation, une opportunité pour créer un centre de mines à Clamecy. Cela ferait sens et si nous poussons tous ensemble en ce sens, nous pourrions y arriver.

C'est effectivement le développement d'une activité vrac sur Corvol et des emplois supplémentaires. Cela dépend du contexte économique national et des opportunités. Quand nous regardons le parcours d'Éric Rousseau qui est parti avec un camion et possède 15 ans plus tard l'une des plus grosses flottes du territoire avec une telle force de frappe, je n'ai pas de doute sur sa capacité à créer des emplois supplémentaires.

Pour l'État, la commune, la CCHNVY, la Région (qui a en charge la formation des professionnels), le sujet sera aussi de voir comment l'accompagner pour la formation de ses futurs salariés.

O. MAILLARD : Je suis d'accord pour ces cessions. L'entreprise Rousseau a misé sur la commune de Clamecy et nous devons être rapides. Néanmoins, pour mieux comprendre ces opérations, pouvez-vous m'expliquer pourquoi vendre à la SAFER et pas directement à l'entreprise Rousseau ?

D'autre part, est-ce qu'il y a des preneurs en place sur ces parcelles ? Si c'est le cas, y a-t-il une continuité des baux en place ou seront-ils résiliés et peut-être prévoir une compensation financière ?

N. BOURDOUNE : Soyez rassurée, il n'était pas possible d'aboutir sur ce projet sans prendre en compte ces éléments. Nous vendons à la SAFER car elle est un garant moral de la transparence des transactions auprès des agriculteurs concernés. Bien évidemment les agriculteurs qui perdront de la surface auront une indemnité d'éviction qui est prévue et négociée. C'est le secret des affaires et cela ne concerne pas cette assemblée. Il s'agit d'une négociation directe entre Nièvre Aménagement, la CCHNVY et l'acquéreur.

Bien évidemment, les agriculteurs seront indemnisés et, car nous sommes dans une logique d'autonomie alimentaire, nous ne pouvons pas perdre de la surface agricole, il a été décidé la cession de parcelles de Clamecy exploitées ou non par des agriculteurs concernés en plus des indemnités d'éviction. La SAFER jouera le rôle d'intermédiaire. Personne n'est lésé et si cela avait été le cas, nous n'aurions pas pu aboutir.

➤ Vote de la vente de parcelles au profit de la SAFER : Unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES :

- Demande de subvention Pétanque des Vaux d'Yonne

G. TEXIER : Cette demande suit leur participation au Budget Participatif 2022 pour l'achat d'un abri sur leur terrain de pétanque. Le budget prévisionnel de leur projet est le suivant :

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Abri bois fabrication locale (Menuiserie Laleu)	17 574	Budget participatif nivernais 2022	12 000	68,32
		Ville de Clamecy	4 300	24,44
		Autofinancement Pétanque des Vaux d'Yonne	1 274	7,24
TOTAL	17 574	TOTAL	17 574	100

Le permis de construire a reçu un avis favorable des services de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine).

N. BOURDOUNE : Nous sommes dans un espace de co-visibilité avec la collégiale. Le projet a donc mis du temps à aboutir. Nous avons aidé l'association pour le dépôt du dossier de candidature au Budget Participatif, qui est arrivé 2^{ème} de la Nièvre. Nous les avons aussi aidé dans les échanges avec l'UDAF pour arriver à quelque chose qui satisfasse tout le monde. À cause de ces temps d'échange, le coût des matières premières a légèrement augmenté par rapport au coût initial. La proposition est intéressante. Cette association ne demande pas de subventions. Nous les accompagnons en moyens techniques, en matériel, en aménagement de terrain. Cet aménagement va développer l'association ainsi que l'offre sportive au niveau du Parc Vauvert.

➤ Vote de la demande de subvention : Unanimité.

O. MAILLARD : Cet abri sera construit à quel moment ?

G. TEXIER : La subvention doit être utilisée avant la fin de l'année. Il sera donc construit à l'automne normalement.

A. DEDIANNE : À qui appartiendra l'abri ?

N. BOURDOUNE : Le terrain appartient à la commune, mais l'association en aura l'usufruit.

Je vous communique cette information : le prochain Conseil Municipal aura lieu le 13 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Remarques lors de la séance du Conseil Municipal du mercredi 13 septembre : aucune.

➤ Vote du Procès-Verbal : Unanimité.